« En présence des ordres vigoureux donnés par l'autorité supérieure et fidèlement exécutés, des excellentes dispositions de la troupe, les insurgés se sont retirés dans le fond du faubourg, d'où ils ont été repoussés en peu d'instans par la brigade du général de Courtigis, qui les a serrés de près.

« Plusieurs arrestations ont été opérées.

« Les conseils de guerre, constitués en permanence, statueront sur le sort de ces individus pris par la troupe.

« Quelques groupes d'étudians ont parcouru le quartier Latin en vociférant; quelques-uns faisaient appel aux armes. Il a suffi d'une compagnie de chasseurs de Vincennes pour les disperser et rendre aux habitans effrayés de ce quartier leur calme habituel. Un étudiant a été arrêté au moment où il frappait d'une canne un sergent de ville.

« La brigade du général Sauboul occupe la place du Panthéon et les abords.

« L'ex-représentant Montagnard Delbetz (de la Dordogne) a été arrêté ce soir à l'angle de la rue Richelieu. Porteur de la rosette et des insignes de représentant, il était dans un cabriolet, proférant des cris séditieux au milieu d'une foule agitée.

« On peut considérer dès ce soir comme complétement avortées les tentatives de désordre de quelques meneurs de la démagogie.

« L'autorité veille, et toutes les mesures sont prises pour prévenir et au besoin pour réprimer sévérement les actes répréhensibles qui pourraient se produire.

« Plusieurs brigades ont reçu l'ordre de rentrer dans leurs quartiers respectifs.

« La circulation n'a été interrompue que pendant quelques heures aux abords du faubourg où s'étaient réfugiés les débris de la démagogie, croyant y retrouver le théâtre de leurs sanglantes représentations de leurs journées de juin. Tous leurs projets ont échoué.

« La population de la capitale, forte de l'action intelligente et énergique du magistrat ayant plus particulièrement mission de veiller à sa sécurité et au bon ordre, pourra désormais vaquer à ses affaires sans trouble et sans émoi. »

JOURNÉE DU 4 DÉCEMBRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Le Président de la république,

« Considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre avait été adopté dans d'autres circonstances comme garantissant la sincérité de l'élection;

« Mais considérant que le scrutin secret, actuellement pratiqué, paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages;

« Considérant que le but essentiel du décret du 2 décembre est d'obtenir la libre et sincère expression de la volonté du peuple,

« Décrète :

« Les art. 2, 3 et 4 du decret du 2 décembre sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 2. L'élection aura lieu par le suffrage « universel.

« Sont appelés à voter tous les Français âgés « de vingt et un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

« Art. 3. Ils devront justifier soit de leur inscription sur les listes électorales dressées en « vertu de la loi du 15 mars 1849, soit de l'ac« complissement, depuis la formation des listes, « des conditions exigées par cette loi.

« Art. 4. Le scrutin sera ouvert, pendant les « journées des 20 et 21 décembre, dans le chef« lieu de chaque commune, depuis huit heures du « matin jusqu'à quatre heures du soir.

« Le suffrage aura lieu au scrutin secret, par « *oui* ou par *non*.

« Au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé. »

« Fait au palais de l'Elysée, le 4 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur, DE MORNY.

Ce matin, la proclamation suivante du ministre de la guerre a été affichée dans Paris :

« Habitans de Paris,

« Les ennemis de l'ordre et de la société ont engagé la lutte. Ce n'est pas le gouvernement qu'ils combattent; ils veulent le pillage et la destruction.

« Que les bons citoyens s'unissent au nom de la société et des familles menacées.

« Restez calmes, habitans de Paris! Pas de curieux inutiles dans les rues; ils gênent les mouvemens des braves soldats qui vous protégent de leurs baïonnettes.

« Pour moi, vous me trouverez toujours inébranlable dans la volonté de vous défendre et de maintenir l'ordre.

« Le ministre de la guerre,

« Vu la loi sur l'état de siége,

« Arrête :

« Tout individu pris construisant des barricades, ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé.

« Paris, le 3 décembre 1851.

Le ministre de la guerre,
DE SAINT-ARNAUD.

Une autre proclamation émanant du préfet de police est ainsi conçue :

PRÉFECTURE DE POLICE.
PROCLAMATION.

« Habitans de Paris,

« Comme nous, vous voulez l'ordre et la paix; comme nous, vous êtes impatiens d'en finir avec cette poignée de factieux qui lèvent depuis hier le drapeau de l'insurrection.

« Partout notre courageuse et intrépide armée les a culbutés et vaincus.

« Le peuple est resté sourd à leurs provocations.

« Il est des mesures néanmoins que la sûreté publique commande.

« L'état de siége est décrété.

« Le moment est venu d'en appliquer les conséquences rigoureuses.

« Art. 1er. La circulation est interdite à toute voiture publique ou bourgeoise. Il n'y aura d'exception qu'en faveur de celles qui servent à l'administration de Paris et au transport des matériaux.

« Art. 2. Le stationnement des piétons sur la voie publique et la formation des groupes sont absolument interdits; ils seront, *sans sommation*, dispersés par les armes.

« Que les citoyens paisibles restent leur logis; il y aurait danger sérieux à contrevenir aux dispositions arrêtées.

« Fait à Paris, le 4 décembre 1851.

Le préfet de police, DE MAUPAS.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Jeudi, 4 heures du soir.

« Hier au soir, des groupes nombreux se sont formés sur différens points des boulevards. Une grande animation se fesait remarquer dans ces groupes, composés en grande partie d'individus bien vêtus. Les abords du café de Paris, le bas de la rue Montmartre, étaient notamment encombrés d'une foule compacte qui proférait des cris hostiles. Du haut du perron du café Tortoni, on a fait plusieurs fois la lecture d'une proclamation factieuse, signée de M. Benoist d'Azy, et prononçant la déchéance de Louis-Napoléon. Vers onze heures du soir, cependant, ces groupes, qui d'eux-mêmes s'étaient en partie dissipés, ont été entièrement dispersés par la troupe.

« A la tombée de la nuit, hier, les hordes d'insurgés, repoussées du faubourg Saint-Antoine, se sont réfugiées dans les rues qui sont depuis trente ans le repaire des professeurs de barricades. Au moyen de planches dérobées dans plusieurs maisons et de voitures renversées, des barricades ont été élevées dans les rues Beaubourg, Transnonain et Aumaire.

« Des détachemens de la division de l'Hôtel-de-Ville, sous le commandement du général Levasseur, et conduits par le commissaire de police Bertoglio, ont enlevé en quelques instans quatre barricades sans coup frir. Plusieurs insurgés ont été tués; une cinquantaine de chefs de section et d'hommes en blouse ont été arrêtés, en fuyant, après la prise des deux barricades. Ils ont été conduits à la Conciergerie.

« Afin de préparer les esprits à un soulèvement général, des misérables au nombre de dix, armés de fusils, parodiant l'une des scènes les plus hideuses de la révolution de Février, ont promené, en chantant, deux cadavres éclairés par des torches, dans les environs des rues Grénetat, Beaubourg et Transnonain. Ils ont bientôt amassé autour d'eux une bande d'environ huit-cents individus. Vers dix heures ils arrivaient au coin de la rue des Gravilliers, lorsque deux commissaires de police, suivis de quelques sergens de ville, se sont courageusement présentés à eux sans armes, les ont fait fuir, et se sont emparés des deux cadavres qui ont été immédiatement transportés à la Morgue. Les individus qui s'étaient livrés à cette horrible comédie sont des chefs de section. Ces forcenés fuyaient en courant dès qu'ils apercevaient de la troupe, puis après ils recommençaient à se promener en répétant les chants les plus monstrueux.

« Les mêmes commissaires de police, secondés par les mêmes agens, ont fait dans la soirée, rue du Château-d'Eau un grand nombre d'arrestations. Ils se sont principalement emparés d'individus qui venaient de dévaliser une boutique d'armurier.

« Les fauteurs d'anarchie n'ont pas renoncé à mettre à exécution les projets de pillage qu'ils méditent depuis si longtemps. Un plan d'insurrection qui semble embrasser tout le quartier Saint-Denis, le quartier Saint-Martin et le cloître Saint-Merry, a commencé à se réaliser dans la soirée. Des barricades ont été dressées, vers dix heures du soir, rues Saint-Martin, Bourg-l'Abbé, Grenetat, Beaubourg, et dans plusieurs des rues adjacentes. Ces premières barricades n'ont cependant pas tardé à être abandonnées.

« Des brigades de sergens de ville ont été posées dans les quartiers fréquentés dans la journée par les émeutiers, et les troupes sont rentrées en partie dans leurs casernes pour prendre quelque repos. La nuit s'est passée sans le moindre trouble. Ce matin, jusqu'à huit heures, il n'y a eu aucune tentative de désordre.

« La barricade de la Porte Saint-Denis, qui rappelait par son élévation celle qui fut construite au même endroit dans la nuit du 23 février 1848, a été attaquée vigoureusement par la troupe et enlevée sans beaucoup de résistance. Les insurgés ont pris la fuite.

« Cependant le préfet de police ayant été informé que cent vingt des ex-représentants montagnards réunis partiellement dans la nuit, avaient rédigé une proclamation qui n'était qu'une excitation au pillage et à la destruction des propriétés, a pris des mesures efficaces pour en empêcher l'impression et l'affichage. Des agens fermes et intelligens, appuyés d'une force militaire imposante, ont été placés dans les directions signalées. La proclamation des Montagnards ne s'est pas montrée. Elle est restée un moment dans la poche des disciples de Robespierre et de Babeuf.

« Neuf heures, l'émeute a repart presque dans les mêmes quartiers que la veille, excepté dans le faubourg Saint-Antoine, dont la tranquillité n'a plus été troublée; les ouvriers ont repris leurs travaux. Les ex-représentants montagnards ont dû chercher ailleurs des provinces pour en empêcher l'impression et l'affichage. Des agens fermes et intelligens, appuyés d'une force militaire imposante, ont été placés dans les directions signalées. La proclamation des Montagnards ne s'est pas montrée. Elle est restée un moment dans la poche des disciples de Robespierre et de Babeuf.

« Neuf heures, l'émeute a repart presque dans les mêmes quartiers que la veille, excepté dans le faubourg Saint-Antoine, dont la tranquillité n'a plus été troublée; les ouvriers ont repris leurs travaux. Les ex-représentants montagnards ont dû chercher ailleurs des provinces pour l'exécution de leurs abominables projets, enregimenter sur d'autres points de criminels instrumens de leurs odieuses passions.

« Des barricades ont été reconstruites sur plusieurs points dégarnis de troupes, notamment dans les rues Beaubourg, Transnonain, Aumaire, à la porte Saint-Denis et dans la rue Saint-Merry.

« A midi, trois barricades ont été enlevées par nos braves soldats. Plusieurs prisonniers ont été saisis. »

On lit encore dans la *Patrie* :

« La barricade de la Porte Saint-Denis, où l'émeute avait concentré toutes ses forces, vient d'être enlevée par la troupe à coups de canon, et après une vive fusillade.

« L'intérieur de la barricade est rempli des cadavres de ceux qui s'étaient chargés de la défendre. Ceux qui ont échappé se sont repliés sur la porte Saint-Martin, où ils se sont trouvés entre deux feux. Nos troupes n'ont épargné aucun insurgé.

« Nous n'avons eu que quelques soldats blessés.

« Sur les onze heures, les barricades s'élèvent de tous côtés dans les rues Transnonain, Rambuteau et autres; le maire du 3e arrondissement, craignant l'envahissement de la mairie, a fait descendre les troupes campées dans les cours de l'Imprimerie Nationale. Un détachement de vingt-cinq hommes de la gendarmerie mobile est immédiatement parti; deux soldats, un brigadier et un tambour ont été grièvement blessés. Ils ont importé la barricade et ramené des prisonniers.

« A trois heures, le canon a renversé les barricades de ce quartier. La fusillade était vive. Les balles mortes tombaient jusque dans les cours de l'imprimerie. Pendant tout ce temps, les ouvriers ont travaillé, et lorsque le directeur, M. de Saint-Georges, a passé dans les ateliers, tous lui ont témoigné l'assurance de leur zèle et de leur excellent esprit.

« Onze heures et demie du matin.

« Les arrestations des meneurs socialistes se poursuivent.

« Aujourd'hui, dans la matinée, quatre individus en blouse et surexcités par de nombreuses libations d'alcool et une nuit sans doute passée à la belle étoile, qui se livraient, chez un marchand de vin de la place Maubert, à de violentes déclamations en faveur du socialisme, ont été mis en état d'arrestation par la police.

« Dans un groupe devant Tortoni, on disait que deux individus étrangers, récemment à Paris, et que la police surveillait depuis quelques jours comme des émissaires dangereux envoyés de Londres et de Suisse, avaient également été arrêtés ce matin.

« Vers midi, on a remis en liberté les représentants Bravet et Bandsept, qui étaient conduits à la prison Mazas et au Mont-Valérien. Ils ont été ramenés à leur domicile en voiture.

« Une heure et demie de l'après-midi.

« On essaie, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, d'élever plusieurs barricades avec des débris de matériaux et les planches d'une maison en construction près du théâtre du Gymnase.

« Quelques colonnes vespasiennes sont même abattues, et plusieurs arbres détachés.

« Un escadron de lanciers arrive sur le lieu du combat, accompagné d'une batterie; aucun engagement n'a lieu. La troupe reste maîtresse au milieu de ces débris abandonnés.

« L'artillerie charge les pièces et attend des ordres.

« La foule se rue dans toutes les directions, les contre-allées de ce boulevard sont en un instant, et sans coup tiré, évacuées.

« Une heure trois quarts.

« Les points stratégiques étaient gardés de bonne heure avec le même appareil de force qu'hier.

« Tous les postes sont doublés, notamment à l'Elysée, aux ministères, à l'Assemblée et aux Tuileries, où des pièces de canons avec autant de caissons sont toujours attelées dans la cour depuis février 1848.

« Vers les quatre heures, on a apporté aux bureaux de la *Patrie* un malheureux soldat du 72e de ligne qui venait d'être tué à bout portant au coin de la rue de Clery.

« Nous apprenons à l'instant qu'un chef de bataillon du 72e de ligne a été très grièvement blessé dans cette même rue de Clery.

« Quatre heures et demie.

« Des détachemens du genie sont occupés à démusquer les insurgés des maisons où ils se sont cachés.

« Nos troupes sont maîtresses de tout le terrain.

« Cinq heures du soir.

« Un garde républicain envoyé en ordonnance a été massacré dans la journée par une bande d'insurgés.

« Un insurgé ayant fait feu du pont de l'Hôtel-Dieu sur deux gardes républicains qui étaient en sentinelles, a été pris et fusillé sur-le-champ. On a trouvé sur lui des papiers qu'il portait aux insurgés.

« Un inspecteur de police a été également massacré près de la préfecture.

« Dans l'après-midi, un individu a tiré un coup de fusil d'une fenêtre de la rue Constantine (ile Notre-Dame) sur un garde républicain qui était en sentinelle. Il a manqué.

« Un autre garde républicain, qui était à l'extrémité de la rue, a fait feu sur l'individu, qui est tombé sur la fenêtre, percé d'une balle.

« Une barricade construite dans la rue du Pas a été enlevée sans la moindre resistance par quelques sergens de ville.

« La préfecture de police a été vers deux heures l'objet d'une vive alerte. Les soumissions rassemblement accourait par la rue de la Barillerie pour en forcer l'entrée. Des coups de fusils ont même été tirés contre les militaires du poste le plus voisin de cette rue. Ils ont fait une décharge qui a tué un insurgé. La garde municipale à cheval est aussitôt sortie. Elle a promptement dissipé le rassemblement, et a vivement dégagé tous les ponts et les quais voisins de l'encombrement d'une foule compacte. On annonçait au même moment que le quartier Saint-Jacques et le quartier Saint-Marceau prenaient les armes. Vers trois heures, nous avons entendu de ce côté des décharges de mousqueterie.

« A la même heure, des forces ont été dirigées avec deux brigades de sergens de ville dans les rues Saint-Martin et Saint-Merry, où les émeutiers s'étaient emparés de plusieurs maisons qu'ils ont dévalisées, et dont ils ont jeté les meubles par les fenêtres. La troupe s'est rendu maîtresse de ce quartier; plusieurs insurgés ont été relevés morts ou blessés.

« A la même heure un engagement a eu lieu au Pont-au-Change entre un attroupement assez compacte et une compagnie de la ligne. Un soldat a été blessé par les insurgés; la troupe, a fait feu et en a blessé plusieurs qu'en vertu des lois de la guerre elle aurait pu fusiller, mais qu'elle a épargnés et qu'elle a faits prisonniers.

« Avant que la troupe attaquât la barricade Saint-Denis, deux officiers de la ligne ont passé sur le boulevard Bonne-Nouvelle. Des forcenés se sont précipités sur eux, ont déchiré leurs uniformes, et, après les avoir blessés, ils les ont entraînés dans la rue Bonne-Nouvelle, jusqu'alors calme. Les boutiques se sont fermées, et tout ce quartier a pris un aspect lugubre.

« Au même moment un officier d'état-major de la garde nationale, suivi de deux soldats des guides, a été renversé de cheval dans la rue Richelieu et gravement maltraité. Il aurait été infailliblement tué sans l'intervention de quelques hommes honorables qui l'ont retiré et l'ont transporté dans une maison voisine, dans un état alarmant.

On lit dans un supplément au *Constitutionnel* qui a paru ce soir.

« Nous indiquons à la hâte quelques faits qui nous arrivent ce soir.

« Une tentative a été faite sur le Palais-de-Justice, où les tribunaux tenaient leurs audiences. Le cours de la justice s'est trouvé interrompu; mais les insurgés ont été vigoureusement repoussés par une compagnie de la garde républicaine.

« Un coup de main a été essayé dans la rue Pavée, pour menacer la flanque et la Poste aux lettres. Cette tentative a été réprimée.

« On a fait courir le bruit qu'un officier d'état-major avait été tué d'un coup de fusil sur le boulevard. Le fait est faux. Un officier d'état-major, près à l'improviste, a été renversé de cheval; mais avant qu'il fût relevé, les agresseurs avaient disparu.

« Une attaque a été tentée sur la mairie du 2e arrondissement. Elle a été repoussée. »

Voici les noms des généraux qui commandent les divisions et les brigades de l'armée de Paris :

« Les généraux de division sont :

« MM. Carrelet, Levasseur, Renault, Korte.

« Les généraux de brigade sont :

« MM. Reibell, Dulac, de Bourgon, de Cotte, Canrobert, Harbillon, Marulaz, Courtigis, Sauboul, Ripert, Forey.

« Le général Ripert commande la brigade qui occupe le palais Bourbon, le général Hubert commande l'artillerie. Le général Forey arrête les ex-représentants rassemblés à la mairie du 10e arrondissement.

Un grand nombre de généraux se sont rendus hier à l'Elysée, et ont mis leurs services et leur épée à la disposition du Président de la République; ce sont les maréchaux Exelmans et Jérôme Napoléon, généraux de Fisch, Bourdet, Aubouzard, Schromm, d'Hautpoul, Baraguey-d'Hilliers, de Sourjolly, de l'Etang, Morris, Vast-Vimeux, Damas, Delarue, Ormano, Préval, Perchappe, Bourgenel, Leburton, Piat, Rebillot, Tournemine, de Rensgny, Saint-Simon, etc.

Hier soir, à huit heures, une bande de quarante à cinquante jeunes gens s'est précipitée sur la boutique de l'armurier Lepage, rue Richelieu. Immédiatement elle a été entourée par un piquet de troupes, et ceux qui la composaient ont été arrêtés.

De nombreux prisonniers ont été faits; on a constaté que l'émeute est payée par les partis. On a saisi quelques agens.

Des malintentionnés se plaisent à répandre dans ce moment des bruits mensongers ou absurdes, destinés à agiter les masses et à seconder des tentatives de désordre.

On raconte, par exemple, que les généraux de Lamoricière et Bedeau ont échappé à la détention dont ils sont l'objet, ont paru sur le boulevard pour faire appel au peuple, et ont été saisis de nouveau, après une lutte prolongée, par la force

---

plaintes fort justes, n'est-ce-pas? Ne répondez pas, je le sais, vous êtes de bonne foi. Vous ajoutez avec la même amertume qu'on a poussé l'économie jusqu'à diminuer l'orchestre. Eh! bien, oui, vous avez raison; les précédentes années qu'elle est meilleures que celle-ci, l'orchestre était jadis plus nombreux. Mais réfléchissons un peu ensemble. Il y a, dans Paris, par comparaison, —Vous êtes marié.....—Monsieur!.....

— Ne vous fâchez pas; je n'affirme pas, je suppose. Vous êtes marié avec une femme jeune, jolie, fantasque et capricieuse, (je suppose encore). L'année dernière, à pareille époque, vous avez donné à votre femme, pour ses étrennes, un charmant collier en émeraudes. Cette année, votre femme vient vous trouver et vous exprime le désir de posséder une parure entière en diamans deux fois gros comme les pierres du collier. Vous vous récriez: votre femme insiste. Vous avez beau lui représenter que ce collier que vous lui avez acheté était déjà bien cher, que vous ne vous êtes permis cette largesse que parce que des faillites, des revers de caisse, des hausses, des baisses avaient rendu pour quelques uns la vente de leurs bijoux indispensable, à s'importe qui bas prix; que vous avez profité de cette bonne fortune et payé ce collier merveilleux jusqu'à prix qu'aujourd'hui cette vilaine parure de corail; mais que, cette année-ci, le calme étant revenu, les affaires allant bien, les diamans se vendent ce que coûtent les diamans. Votre femme n'entend pas raison, pleure, se fâche, vous traite de tyran, de monstre (je suppose toujours), et vous déclare qu'elle ne vous reverra de la vie et qu'elle renonce à vous et à tous les présens, moins chers il est vrai, que votre envie de lui plaire vous conseillerait. Comment trouvez-vous la conduite de votre femme? Souverainement injuste et ingrate; par une rupture violente elle vous remercie du collier en émeraudes que vous lui avez donné. Mon cher monsieur *Oa*, vous le mari, vous êtes l'administration; la femme, c'est vous le public.

Les années précédentes, de malheureux événemens avaient rempli l'Italie d'acteurs sans emploi et fort heureux de trouver une occupation quelconque, à quelque prix que ce fût. M. Naum en engagea quelques-uns et fit bien. Cette année, la tranquillité a permis aux grands théâtres de l'Europe de renouveler leurs cadres vides, et vous pensez qu'ils ne se sont pas gênés pour prendre les meilleurs artistes. Nous comptons bien dans le monde feinq grandes scènes; elle emploient bien chacune une quinzaine d'artistes de premier et de second rang, total: soixante-quinze talents dans Paris, Vienne, Florence, Naples, Milan ou Venise sont seuls dignes. Il y a bien, de par le monde, encore une dizaine de scènes de second ordre; à dix artistes pour chacune, nous en comptons encore une centaine de troisième et de quatrième rang. Quel que soit l'orgueil national que chacun doit avoir, en conséquition ses patrie, vous n'avez pas la prétention de mettre votre théâtre au nombre de ceux que je viens de citer. Vous ne pouvez pas non plus exiger que votre administration fasse sa-nile des sacrifices que les autres n'accomplissent qu'à l'aide de subventions. Restent donc pour vous les artistes de troisième et de sixième rang; vous n'en voulez pas, je le conçois.

Tenez, voulez-vous que je vous prouve la pénurie de chanteurs où se trouve l'Europe dilettante et les dures nécessités auxquelles la condamne cet accaparement des artistes par les grandes scènes. Trieste possède un théâtre qui reçoit une subvention de plus de cent mille florins, et applaudit aux prises donna anglaise qui siffle les airs et Nanni que vous connaissez. Negrini a fait les délices de Milan. Bencich est bien vu à Gênes. Melle Abbadia charme les habitans d'une ville assez importante d'Espagne. Melle Penco est l'astre de Florence. Vienne attend Mme Vilmot qui brille en Russie. Que dirait-l les bons chanteurs nomboulent pas sur la place comme des parties de haricots secs ou des colis de coton.

Admettons que vous n'admettez pas l'évidence et que vous voulies à toute force rivaliser avec Paris et Londres, ou tout au moins avec Florence, Vienne et Milan. Pourrez-vous exiger qu'un homme, un seul homme qui ne vous doit rien, après tout, qu'un directeur dirigeant, comme nous le disions, pour son compte, et ne possédant que sa fortune, la consacre toute entière à vous louer des talents de premier ordre; ces talents coûtent gros et une fortune particulière ne suffirait pas à les payer.

— Mais l'administration a réalisé des bénéfices l'année dernière.

— Admettons-le encore. Ces bénéfices n'ont-ils pas été consacrés en grande partie aux dettes anciennes qu'avaient fait contracter la construction du théâtre et l'achat d'une foule d'accessoires, costumes, décorations, machines, etc, tous frais qui avaient établi un déficit dans le bilan des deux premières années? Et si ces bénéfices n'existent pas, s'ils ne sont qu'une hypothèse gratuite de votre part, vous voulez que l'administration, dès-lors perte, se ruine tout-à fait en engageant des artistes hors de prix. Une compagnie bien composée compensera-t-elle, par ses succès, des dépenses exorbitantes? Non; car je vous connais, vous êtes bien inconstant, bien fantasque, et le moindre mécontentement, le moindre mot vous suffit pas, il vous faut l'extraordinaire.

— Mais alors, que l'administration cède un privilége inutile pour elle, puisqu'elle se ruine, et nuisible aux intérêts généraux, puisqu'il empêche de plus hardis spéculateurs de lutter le terrain.

— Croyez-vous sérieusement que le privilége abandonné ou retiré, une nouvelle administration particulière viendra risquer des capitaux à votre service? Il est une vérité bien reconnue et confirmée par de nombreux exemples, c'est qu'une direction théâtrale sans subvention, sans appui pécuniaire, ne peut vivre et se maintenir. Vous ne pouvez pas, vous, à Constantinople, ville inconnue aux arts jusqu'à présent, que les spéculateurs à grands capitaux viendront tenter fortune?

Quant à l'orchestre, je n'en parle que par ce que sa diminution fait partie de vos griefs. L'orchestre a été réduit, parce que la salle est trop petite, parce que si vous êtes de bonne foi, vous vous rappellerez le tapage dont autrefois vous étiez victime chaque soir; mais glissons sur cette observation qui, pour vous comme pour moi, n'est que secondaire.

Croyez-moi, Monsieur *Oa*, dont j'ai autant à cœur les intérêts que qui que ce soit et cela sans la moindre grande phrase, suivez l'un ou l'autre des deux conseils que je vous donne en ami bien désintéressé; mon seul désir est de conserver à Constantinople une scène qui la rattache par la vie intellectuelle au reste de l'Europe. Si vous voulez un bon théâtr-, soyez vous-même directeur ou directrice, et vous ne vous plaindrez plus.

Je vous le répète, ces conseils, exempts de tout calcul, me sont dictés par le soin de vos intérêts que vous compromettez en entrant dans une mauvaise voie, en suivant de...

Je m'arrête: un bruit sonore m'avertit que mon hôte a profité de la permission que je lui accordais au commencement de notre entretien, et s'est endormi.

Monsieur *Oa*, mon hôte, réveiller-vous: j'ai fini.

GEORGES NOGUES.